

Tâches animateur·trice;

- Assure la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité en tout temps;
- Planifie si nécessaire, organise et anime avec dynamisme, intérêt et créativité une programmation quotidienne d'activités diversifiées pour le groupe d'âge sous sa responsabilité;
- Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel. Avise le superviseur·e de tout problème;
- Prend avec précision les présences, de façon claire et lisible;
- S'assure quotidiennement du suivi de son horaire et de sa feuille de temps;
- Est toujours assidu·e à son poste, est présent·e et ponctuel·le lors de ses quarts de travail et aux rencontres obligatoires;
- Participe à toutes les réunions du personnel et est présent·e jusqu'à la fin;
- Prend connaissance de toute la documentation liée au camp de jour afin de pouvoir s'y référer au besoin et de donner les bonnes informations aux parents lorsque nécessaire, dans le cas contraire, s'abstient de leur donner l'information et les réfère au superviseur ou au bureau;
- Règle toute situation conflictuelle mineure et, si le problème persiste ou s'aggrave, en avise le·la superviseur·e (indiscipline, violence).